

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire ഇരുള്ള

Séance du Jeudi 11 Mai 2023

L'an 2023, le 11 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni, à titre exceptionnel, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 5 mai 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 5 mai 2023.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 38 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres excusés : 10 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation : 5 mai 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

2 3 MAI 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

2 3 MAI 2023

7 - Finances Locales 7.5 - Subventions

<u>Objet</u> : Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires : Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et sédentarisation des gens du voyage

Noms des Conseillers		Excusés			
	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absent
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	х				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	х				
M. Pascal DALIGAULT	х				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	х				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE				,	
M. Daniel BREARD	Х				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	Х				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	Х				

Noms des Conseillers			Excusés	N'étant ni représenté	
	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE M. Jean TURMEL	х				
M. Jean TORMEL					
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	Х				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY	×				
LECONTE	_ ^				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE	1			T	
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	Х				
M. Olivier JEANNEAU	х	O PRINCE STORY			
Mme Colette JOUAULT	Х	-38.07.1101.001111			
Mme Bernadette LEROY	Х				
M. Georges RAVENEL	Х				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	Х				
			<u> </u>		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS M. Maurice ANNE	-			Х	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU				T	
Mme Catherine GARNIER	Х				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	Х				
M. Alain DECLOMESNIL	Х				
M. Régis DELIQUAIRE	Х			-	
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				X
M. Francis HERMON Mme Marie-Line LEVALLOIS					
M. Eric MARTIN	X		M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU				х	
Mme Sandrine SAMSON	х				
Mme Cyndi THOMAS				х	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	Х				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise	х	V			
DAUPRAT					
M. Gilles FAUCON	X				-
Mme Brigitte MENNIER	X				1

Noms des Conseillers		Excusés			
	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	×				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					х
M. Lucien BAZIN				х	
Mme Marie-Ange CORDIER					Х
M. Serge COUASNON	х				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ				х	
M. Corentin GOETHALS					Х
Mme Catherine MADELAINE				x	- 11
M. Gilles MALOISEL	х				
M. Pascal MARTIN			M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY				х	
Mme Marie-Odile MOREL					Х
Mme Valérie OLLIVIER				х	
M. Régis PICOT				х	
Mme Jane PIGAULT				х	
Mme Annie ROSSI	Х				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	38	0	7	10	6
Nombre de Membres en exercice		61			
Nombre de conseillers présents	38				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	45				

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières et aux moyens généraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Effectif depuis début janvier 2023, le Fonds Vert est un dispositif créé par le Gouvernement afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, dont l'utilisation permettrait de renforcer les actions déjà engagées en la matière par l'Intercom de la Vire au Noireau

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés auprès des préfets, le Fonds Vert est ainsi destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- Performance environnementale.
- Adaptation du territoire au changement climatique,
- Amélioration du cadre de vie.

Ainsi, dans le cadre du Fonds Vert, les projets concernant le siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et la sédentarisation des gens du voyage seraient éligibles au titre de l'axe 3 « recyclage foncier ».

Afin d'être éligibles, les projets devront être suffisamment matures. Cette opérationnalité du projet doit permettre à minima un engagement des autorisations d'engagement du fonds d'ici fin 2023. Les dépenses financées par le fonds friches devront être soldées en 2026.

Les crédits du Fonds Vert pour le recyclage du foncier pourront financer des études [...], des acquisitions foncières, des travaux de démolition ou déconstruction, de dépollution, de réhabilitation de bâtiment, de restauration écologique des sols (notamment aux fins de renaturation) ou d'aménagement, relatifs à l'action de recyclage d'une friche.

> Sur le projet de siège de l'Intercom de la Vire au Noireau :

Le fond friche pourra porter sur :

- La réhabilitation du bâtiment, la déconstruction et le désamiantage,
- La maîtrise d'œuvre,
- L'achat du site du projet,
- Ne pourra pas porter sur les aménagements extérieurs et sur les nouveaux bâtiments

> Sur le projet de sédentarisation :

Le fond friche pourra porter sur :

- Le désamiantage.
- La déconstruction,
- La dépollution éventuelle du site (cela n'est possible que si le responsable de la pollution n'est pas identifié et/ou ne peut être réglementairement astreint à supporter les coûts de dépollution, conformément au principe de « pollueur-payeur »)

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions, et notamment celle du Fonds Vert, permettant de réduire la charge financière du portage des opérations ci-avant répertoriées et, le cas échéant, à signer les documents, attestations et conventions s'y rapportant.

VOTE							
<u>Vote ordinaire à main levée</u> :							
Pour:	42	Contre :	0	Abstentions:	3		
☐ Adopté à la majorité ☐ Adopté			à l'unanimité	☐ Non ado	pté		
Le présent acte a de Caen - 3 Rue de deux mois à c	Arthur le Duc -	14000 CAEN, ou	sur le site intern	et www.telerecours	<u>fr</u> dans le déla		
Arrêté en séance Au registre suive	nt les signatures.		E DE CO	Regule			

INTERCOM

de la Vire au Noireau

La secrétaire de séance Mme Coraline BRISON-VALOGNES

Page 4 sur 4

M. Marc ANDREU SABATER